

Résumé du compte rendu de l'assemblée générale du 27 novembre 2021

Salle de la Rotonde , 5 rue royale, à Versailles

1/ Objet de VEI

VEI a été créée en 2001. Son objet est de défendre notre cadre de vie, d'agir pour la qualité de l'environnement, de rechercher l'information relative aux projets d'aménagement, de la mettre à disposition des habitants et d'apporter un soutien aux idées et initiatives locales.

2/ Rapport moral

Activités

La dernière Assemblée Générale, prévue le 24 mars 2020 n'a pas pu se tenir à cause des règles de confinement sanitaire. Nos statuts exigent au moins une AG tous les deux ans : celle-ci concerne les deux années 2019 et 2020.

Les activités de VEI ont porté sur

- l'édition des bulletins a eu lieu en 2019, et en 2020 juste avant les élections locales,
- la participation aux conseils de quartiers (après le tirage au sort nous sommes présents dans 4 quartiers sur 6), et l'animation des correspondants VEI des conseils de quartier en réunions de réseau plusieurs fois par an, (par zoom depuis la crise)
- des balades en forêt en mai 2019 et octobre 2020,
- une présence au forum des associations,
- des participations à des commissions sur l'eau, sur le du Pole d'Echange Multimodal de Chantiers et l'échangeur RD91,
- des contributions à des enquêtes publiques sur Satory Ouest, le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Versailles, le nouveau quartier Pion-Gally et la ligne 18,
- une proposition écrite portant sur le règlement des espaces verts publics,
- une action pour réduire la pollution lumineuse.

Les thèmes abordés lors de ces différents travaux portent essentiellement sur la mobilité, la forêt, les tours aéroréfrigérantes du Château et la pollution lumineuse. Les activités ont continué, sans publicité. La plupart d'entre elles ont été réalisés par les membres du conseil d'administration et des conseils de quartier, souvent en collaboration avec d'autres associations.

Les principaux résultats obtenus portent sur

- Les tours aéroréfrigérantes : les recours n'ont pas abouti, mais la ville et le château acceptent de mettre en place un comité de suivi sur la qualité de l'eau, de l'air et du bruit : il reste à créer
- La forêt : les luttes menées lors des enquêtes publiques ont permis d'espérer conserver des surfaces boisées, mais des incertitudes subsistent avec les travaux de la ligne 18,
- Les pistes cyclables apparues lors de la période de confinement ont pu être maintenues sur le boulevard de la République et sur la rue du maréchal Foch (ce résultat est le fruit d'une collaboration avec VeloVersailles),
- La diminution de la pollution lumineuse : depuis 4 ans Hélène Schutzenberger de VEI se bat à la fois pour le respect de la réglementation (énergie) et la lutte contre cette pollution (observations nocturnes,

articles dans la presse, contacts avec les commerçants et avec les élus). A noter que la manifestation « Jour de la nuit 2021 » a réuni 400 personnes.

3/Des analyses de VEI pour la suite

La pratique de la marche à pied, du vélo et de la trottinette a augmenté avec la pandémie

- La densification de l'habitat à Versailles existe : repérée via les conseils de quartier : PEM Chantiers +2500 H en 2019, Montreuil = +300 logements programmés, et rapatriement rectorat, St louis = +130 logements rue Mr Gibier, + 1500 H Eco-quartier Gally + Hôtel de France agrandi, B de Jussieu = programme Réservoir de Picardie (+?), à terme Satory = +?
- Le système de livraisons à Versailles et autour n'est pas au point : nouvelles pratiques amplifiées par la pandémie
- La circulation est assistée par les outils numériques, cela génère des flux dans les petites rues
- Qualités de l'eau et de l'air ne s'améliorent pas :(ToursAR et embouteillages)
- La forêt et les zones agricoles sont menacées par la ligne 18

Thèmes engagés 2021-2022

- TAR et comité de suivi à créer, animer
 - Pollution air et bruit : lutte contre camions interdits
 - Les comités, groupes de travail, enquêtes publiques, conseils de quartier, tout ce qui est « installé » et annuel
 - Pollution lumineuse: continuer (avec Hélène S, fidèle adhérente)
 - Protection de la forêt : demande officielle + discussions avec autres associations locales (cf. Appel des forêts)
- *Biodiversité locale et patrimoine (cf. Printemps VEI 2022 à Versailles) : elle est végétale et animale et proche de nous

4/ Rapports financiers détaillés disponibles sur demande pour les adhérents

Les soldes sont positifs pour les années 2019 et 2020

Les cotisations restent inchangées : de 15 euros a titre individuel (20 famille,

5/ Conseil d'administration

Il est constitué de 8 personnes qui se représentent et sont réélues, un membre a démissionné du Ca en cours d'année

6:/L'assemblée générale est suivie d'une conférence sur « l'animal et la ville »

